

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2014

ACTIVITÉS PRIVÉES DE PROTECTION DES NAVIRES - (N° 1674)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD62

présenté par
M. Chanteguet

ARTICLE 17

Substituer à la référence :

« 13 »,

la référence :

« L. 5442-12 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.